



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 12054

## Texte de la question

M. Jean-Claude Lemoine attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les conséquences qu'entraînerait la fermeture de l'établissement central de matériel de mobilisation du service de santé des armées situé à Mondeville. Cet établissement qui a pour vocation le soutien sanitaire des unités opérationnelles emploie actuellement plus de cent personnes dont soixante-douze civils. La suppression de ce site programmée pour la période 2000-2002 à laquelle s'ajouterait la fermeture à la même époque de l'école de défense nucléaire bactériologique et chimique sise à Bretteville-sur-Odon, vont être extrêmement préjudiciables à la région de Basse-Normandie, déjà largement démilitarisée au cours des années passées. Une telle politique si elle devait se confirmer, aboutirait d'une part à désarmer totalement toute une région, vulnérable en raison notamment de sa façade maritime et de ses installations nucléaires et, d'autre part, la fermeture de ces deux établissements va contribuer à accentuer le déséquilibre au profit d'autres régions qui ont conservé tout leur potentiel militaire. Compte tenu des conséquences très préoccupantes pour l'économie régionale, mais aussi en termes de défense qu'entraînerait la suppression de ces deux sites, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement à ce sujet.

## Texte de la réponse

La loi n° 96-589 du 2 juillet 1996 relative à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002 est mise en oeuvre en deux étapes : adaptation des forces, évolution du dispositif de formation, de soutien et réorganisation du commandement et des structures territoriales. Le ministre de la défense a déclaré, le 25 juin 1997, devant la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, que la réforme des services de soutien et de l'organisation territoriale des armées sera appliquée au cours de la seconde période de la loi de programmation (2000-2002). Des études sont actuellement conduites en vue d'annoncer l'ensemble des mesures d'adaptation à la fin du premier semestre 1998. L'avenir de l'établissement central de matériels de mobilisation du service de santé des armées situé à Mondeville et de l'école de défense nucléaire, bactériologique et chimique de Bretteville-sur-Odon sera examiné dans ce cadre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Lemoine](#)

**Circonscription :** Manche (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12054

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mars 1998, page 1557

**Réponse publiée le** : 20 avril 1998, page 2229